

Thème : La négociation raisonnée

Date : Vendredi 17 septembre 2021 de 9h30 à 17h

Lieu : Hôtel KYRIAD - 32/34 rue de la Scierie - 17000 LA ROCHELLE

Pré-requis : être avocat / **Niveau : 1**

Objectifs :

Être en capacité de négocier en :

- Favorisant l'engagement des personnes ;
- Préservant le Cadre de la Médiation ;
- Déterminant un Objectif Commun Partagé (OCP©) ;
- Accompagnant le Processus de Médiation ;
- Conduisant la négociation des options et la construction d'une solution.

Méthodes mobilisées :

Programme :

Les clefs de la Négociation raisonnée :

- 10 illusions
- 13 principes
- 4 règles
- L'OCP©
- MeSore, PiSoRe et ZAP ;
- Le recadrage par le Sandwich.

➤ **Moyens pédagogiques :** Concepts clés et exercices de mise en situation en petit groupe avec Power Point, articles, vidéos et bibliographie.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Catherine EMMANUEL, Médiatrice, expert certifiée en négociation, Maître praticien en PNL et formatrice aux MARD.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.